

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Tridi 23 Germinal, an V.

(Mercredi 12 Avril 1797).

Préparatifs de guerre de la cour de Turin. — Prochaine entrevue entre le roi de Prusse et l'empereur de Russie à Varsovie. — Détails sur l'assassinat du représentant du peuple Sieyes. — Noms des députés nommés par le corps électoral du département de Paris. — Publication faite par le directoire d'une proclamation de Louis XVIII aux Français. — Secours accordés par le directoire aux descendantes de Corneille.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois,
16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

ITALIE.

De Turin, le 13 mars.

L'objet des préparatifs de guerre est encore un mystère. Mais l'opinion qu'il existe une alliance offensive & défensive entre la république française & le roi de Sardaigne s'accrédite de jour en jour. On ne se contente pas de faire céder par la première à son allié les fiefs impériaux de la Scrvia ; on y ajoute la ville de Plaisance, sur laquelle la maison de Savoie a des droits. Comme on sait que les Français ne sont pas disposés à épouvanter le duc de Parme (de peur de déplaire à la reine d'Espagne), on suppose qu'ils lui accorderont d'amples dédommagemens en le faisant grand duc de Toscane. Le général Clarke est encore ici. A la suite de la longue conférence qu'il eut avec M. Gherardini, ministre de l'empereur, ceux d'Angleterre & de Russie lui demandèrent officiellement d'être instruits de l'objet de cette conférence. M. Gherardini dit qu'elle ne compromettoit pas les intérêts de S. M. I.

On a remarqué que le général Clarke, dans ses cartes de visite, s'intitule : *Envoyé extraordinaire de la république française à la cour de Vienne.*

De Lucques, le 14 mars.

On prétend que l'objet de la conférence que le marquis Luchesini eut à Bologne avec le général Buonaparte, fut de demander que la république française, par le traité de paix, fasse reconnoître la république de Lucques comme dépendante de l'Empire. D'autres croient que la république de Lucques a été invitée à se réunir à la république cispadane & à former un département du nouvel Empire. Les français ont le droit, dit-on, de traiter Lucques comme pays de conquête, puisqu'elle est fief de l'Empire. Quelque soit l'objet des négociations, il est certain que la république a résolu d'envoyer des députés à Paris au quartier-général.

POLOGNE.

De Varsovie, le 9 mars.

Un des princes Orlow, qui se trouve à Grodno, se disposeit à se rendre à Pétersbourg, lorsque l'ordre de rester dans cette première ville jusqu'à sa justification sur certains chefs, lui fût notifié de la part de Paul I. On dit que ce seigneur jouit de 300 mille roubles de revenu.

On prépare ici le palais qu'occupoient les rois de Pologne, pour une entrevue qui aura lieu entre l'empereur de Russie & le roi de Prusse ; ce sera, à ce qu'on assure, après cette entrevue que le fils aîné de Paul I se rendra à Berlin, pour y assister à la grande revue des troupes prussiennes.

S. M. polonoise a acheté toutes les possessions de l'électeur de Saxe en Pologne.

Mesdames Braniska & Zamoiska, sœurs du roi de Pologne, sont arrivées dans notre ville ; leur frere, après deux jours de séjour à Riga, en est parti le 21 du mois dernier pour Pétersbourg. Ce prince supporte sa nouvelle fortune avec une grandeur d'ame digne d'admiration.

SUISSE.

De Geneve, le 30 mars.

Le citoyen Grenus, avocat de cette ville, a pris la défense des prisonniers prévenus d'être complices de l'assassinat commis sur les personnes de Baudit & Pradier, massacrés au mois de septembre dernier, en sortant du tribunal où ils venoient d'être jugés. Dans le mémoire qu'il a imprimé en faveur de ses clients, il remonte à l'origine des troubles qui ont agité, plusieurs fois dans ce siècle, la petite république de Geneve ; & en parlant de la révolution de décembre 1792, qui destitua l'ancien gouvernement sans éprouver de résistance, il dit (page 14) que « les membres du gouvernement l'avoient pour ainsi dire abandonné, par l'impossibilité de le soutenir » sans finance, & par la crainte de la responsabilité, » lorsque le moment viendroit de donner à la nation un » bilan ».

Sans entrer dans le détail des causes de cette révolution, on ne doit pas laisser subsister une erreur aussi ca-

pitale. En 1792, l'armée du général Montesquieu étoit aux portes de Genève, après avoir sommé rapidement la Savoie : une partie des révolutionnaires de cette ville annonçoient hautement l'intention de profiter de l'appui du gouvernement français, & le moindre incident pouvoit perdre à jamais l'indépendance de cette république industrielle. Les magistrats, dont les places n'ont jamais été un objet de lucre, ne pouvant gouverner que par le vœu général de la nation, après avoir maintenu l'ordre jusqu'au dernier moment, cédèrent aux circonstances & sauvèrent l'indépendance de l'état par le sacrifice de leurs places; ils laissèrent plus de 80,000 quintaux de bled dans les greniers publics, & 500,000 liv. de farine dans les coffres de la *chambre des bleds*; le trésor public en bon état, de même que les hôpitaux, & une souscription considérable sous le nom de *subvention patriotique*, pour aider les citoyens indigens ou malheureux qui étoient dans le cas de faire le service militaire.

Le peuple étoit si peu mécontent de ses magistrats, qu'aucun de ceux qui restèrent à Genève n'éprouva la moindre insulte, & que le corps de la justice & de la police resta en place, sur les instantes sollicitations des deux partis; & ces magistrats furent respectés au milieu des orages qu'éprouva la république.

FRANCE.

De Paris, le 22 germinal.

Il vient de se commettre ici un assassinat, qui, par la nature même du crime, doit exciter l'horreur de tous les gens de bien, mais qui, dans les circonstances actuelles, doit affliger profondément les bons citoyens qui desirerent & espèrent le retour de l'ordre & l'affermissement des loix.

Voici les détails que nous avons appris.

Ce matin, vers 9 heures, un homme d'environ 40 ans s'est présenté à la porte de la maison où loge le représentant Sieyes pour lui parler; la portière a répondu qu'il n'étoit pas visible; l'inconnu a insisté & a fini par monter dans l'appartement de Sieyes. Un moment après, on a entendu tirer un coup de pistolet. La portière, à ce bruit, pressentant le malheur qui venoit d'arriver, a fermé la porte de la rue. On est entré dans la chambre de Sieyes, qu'on a trouvé blessé au poignet de la balle du pistolet, qu'il a heureusement détourné avec la main. L'assassin a été arrêté dans l'appartement même. On a appelé du secours. Le commissaire de police est arrivé. On a interrogé sur le champ le coupable, & il y a lieu de croire qu'on saura les motifs qui ont pu le porter à un crime si audacieux. Il est important qu'on en connoisse toutes les circonstances, afin de prévenir les injustes soupçons & les violentes récriminations que ne manquera pas de susciter & d'exaspérer l'esprit de parti, déjà si aveugle & si féroce, qui échauffe tant de mauvaises têtes.

P. S. L'assassin de Sieyes a déclaré qu'il étoit prêtre; que se trouvant dans le plus grand besoin, il s'étoit adressé à plusieurs députés qui l'avoient traité avec humanité & lui avoient donné quelques secours; que s'étant présenté dans la même vue à Sieyes, il en avoit été mal reçu, & que dans son ressentiment il lui avoit tiré un coup de pistolet. On dit que cet homme montre une inconcevable tranquillité, & ne paroît pas croire avoir commis un

crime. Ce seroit une étrange démence, si ce n'étoit par un meurtre prémédité, que d'aller demander du pain à un homme, en lui présentant un pistolet chargé d'une balle *machée*, comme on dit que l'est celle dont Sieyes a été blessé. On ajoute que l'assassin est de Draguignan, département du Var, patrie de Sieyes.

Voici les noms des députés au corps législatif, nommés par le corps électoral de Paris, outre ceux que nous avons fait connoître hier.

Les citoyens Bafresne, Emmery, Quatremer de Quincy, Bonnières & Boissy-d'Anglas. Ce dernier remplace le citoyen Dambray, qui a donné sa démission l'an passé. Il a en la presque unanimité des suffrages.

Le citoyen Langlois, ci-devant procureur au parlement de Paris, est nommé haut-juré.

Deux membres du département sont déjà nommés ce sont les citoyens Bocqueron & Popelin.

Des lettres de Londres, du 31 mars, confirment la nouvelle que nous avons déjà annoncée, de la prise de l'île espagnole de la *Trinité* par l'amiral Parker, qui s'est emparé en même-temps du vaisseau le *S. Damaso* de 74 canons. La capitulation est du 28 février. Les Espagnols avoient mis le feu à quatre autres vaisseaux de guerre, pour ne pas les livrer à l'ennemi. Les fonds publics n'avoient pas éprouvé de variation à cette époque.

On trouve dans le *Rédacteur* d'aujourd'hui la pièce officielle qu'on va lire.

« Le directoire exécutif vient de recevoir un exemplaire d'une proclamation du soi-disant Louis XVIII aux Français. On ne peut donner trop de publicité à cette pièce, qui ne laisse aucun doute sur le projet insensé de renverser la république & la constitution adoptée par le peuple français, sur l'existence d'agens royaux & sur les conspirations ourdies par les soins de ces derniers.

» Persuadé de l'indignation qu'elle excitera dans l'ame de tous les Français, le directoire exécutif croit ne pouvoir mieux les prémunir contre les pièges tendus sur leurs pas, qu'en faisant connoître à toute la France cet odieux manifeste. Son intitulé porte : *Louis XVIII aux Français*. En voici le contenu :

Louis XVIII aux Français.

Une douleur profonde pénètre notre ame, toutes les fois que nous voyons des Français gémir dans les fers par le prix de leur dévouement au salut de la France. Mais suffira-t-il à vos tyrans de s'être procuré de nouvelles victimes ? Dans cette conspiration qu'ils leur imputent dans ces papiers qu'ils publient avec tant d'éclat, ne chercheront-ils pas des prétextes pour calomnier nos intentions ? N'est-il pas à craindre enfin, que supposant ces pièces, ou se permettant de frauduleuses insinuations, ne s'efforcent de nous peindre à vos yeux sous des couleurs mensongères ?

C'est un devoir pour nous de vous prémunir contre

une pensée que l'expérience du passé nous autorise à prévoir ; c'est un besoin pour notre cœur de vous manifester les sentimens qui le remplissent. Les tyrans s'enveloppent des ombres du mystère ; un *para* ne craint pas les regards de ses *enfants*. Ceux de nos *sujets fidèles* que nous avons chargés de vous éclairer sur vos véritables intérêts, retrouveront dans cet écrit les instructions qu'ils ont reçues. Ceux que la pureté de leur zèle & la sagesse de leurs principes, rendront dignes à l'avenir de notre confiance, y liront d'avance les instructions qui leur seront données ; tous les Français enfin, qui, partageant notre amour pour la patrie, voudront concourir à la sauver, s'y instruiront des règles qu'ils doivent suivre ; & la France entière connoissant le but auquel ils tendront de concert & les moyens qu'ils mettront en œuvre, jugera elle-même du bien qu'elle doit en espérer.

Nous avons dit à nos agens (1), nous leur répéterons sans cesse : « Ramenez notre peuple à la sainte religion de ses pères et au gouvernement paternel qui fit si longtemps la gloire & le bonheur de la France ; expliquez-lui la constitution de l'état, qui n'est calomniée que parce qu'elle est méconnue ; instruisez-le à la distinguer du régime qui s'étoit introduit depuis trop long-tems ; montrez-lui qu'elle est également opposée à l'anarchie & au despotisme, deux fléaux qui nous sont odieux & autant qu'à lui-même, mais qui pesent tour-à-tour sur la France depuis qu'elle n'a plus son roi ; consultez des hommes sages & éclairés sur les nouveaux degrés de perfection dont elle peut être susceptible, & faites connoître les formes qu'elle a prescrites pour travailler à son amélioration ; affirmez que nous prendrons les mesures les plus efficaces pour la préserver des injures du tems & des attaques de l'autorité même ; garantissez de nouveau l'oubli des erreurs, des torts, même des crimes ; étouffez dans tous les cœurs jusqu'au moindre desir de vengeances particulières, que nous sommes résolus de réprimer sévèrement ; transmettez-nous le vœu public sur les réglemens propres à corriger les abus dont la réforme sera l'objet constant de notre sollicitude ; donnez tous vos soins à prévenir le retour de ce régime de sang qui nous a coûté tant de larmes, & dont nos malheureux sujets sont encore menacés ; dirigez les choix qui vont se faire sur des gens de bien, amis de l'ordre & de la paix, mais incapables de trahir la dignité du nom français, & dont les vertus, les lumières, le courage puissent nous aider à ramener notre peuple au bonheur : assurez des récompenses proportionnées à leurs services, aux militaires de tous les grades, aux membres de toutes les administrations qui coopéreront au rétablissement de la religion, des loix et de l'autorité légitime (2) ; mais gardez-vous d'employer, pour les établir, les moyens atroces qui ont été mis en usage pour les renverser ; attendez de l'opinion publique un succès qu'elle seule peut rendre solide & durable ; ou s'il falloit recourir à la force des armes, ne vous servez du moins de cette cruelle ressource qu'à la dernière extrémité, & pour lui donner un appui juste & nécessaire ».

(1) A MM. Dusan, Brottier & la Villeurnoy.

(2) Notez toujours que ceci est le précis, certifié par Louis XVIII lui-même, des instructions qu'avoient acceptées & promis d'exécuter MM. Dusan, Brottier & la Villeurnoy.

(Notes du Rédacteur).

Français ! tous les écrits que vous trouverez conformes à ces sentimens, nous nous ferons gloire de les avouer ; si l'on vous en présente où vous ne reconnoissez pas ces caracteres, rejetez-les comme des œuvres de mensonge ; ils ne seroient plus selon notre cœur.

Donné le 10 mars de l'an de grace 1797, et de notre règne le deuxième.

Signé, Louis.

(Nous donnerons demain quelques réflexions sur cette pièce vraiment curieuse).

Le conseil des cinq-cents s'est réuni avant-hier en comité général pour s'occuper du traité de paix concl. avec le pape. Nous n'avons point de détails sur les débats qui y ont eu lieu. Voici ceux que présente un de nos journaux ; mais nous n'en garantissons pas l'exacte fidélité.

« Thibaut parle le premier ; après de grands éloges de Buonaparte, il s'exprime sur le pape en termes sages & mesurés ; il saisit l'occasion de rendre hommage aux principes religieux & de s'élever contre ceux qui voudroient les détruire. Il conclut à la ratification du traité.

« Chazal succède à Thibaut ; il dit que la guerre d'Italie avoit pour un de ses principaux objets la destruction de la superstition ; & il s'étonne que l'on n'ait pas exigé du pape la rétractation de ses brefs. Il pense que c'est un des articles secrets ; il en demande la communication, & propose en attendant de ne pas ratifier le traité ».

Ce discours a été couvert d'une improbation générale.

Le traité a été approuvé à la presque unanimité.

Aux Rédacteurs des Nouvelles Politiques.

Geneve, 30 mars.

Vous avez daigné vous intéresser à notre sort, vous apprendrez sans doute avec plaisir que le directoire, sur l'exposé qui lui en a été fait par le ministre des relations extérieures, a daigné, au milieu de tant & de si grandes occupations, s'occuper encore de deux malheureuses orphelines qui portent un nom cher aux Français.

Le citoyen Desperles, résident de France à Geneve, nous a fait compter par ses ordres, à titre de secours provisoire, une somme suffisante pour nos besoins actuels. Il a été chargé de prendre des informations plus authentiques encore sur notre filiation & parenté avec le grand Cornelle. Nous allons nous occuper à lui présenter nos titres ; il nous fait espérer que l'on daignera s'occuper ensuite d'assurer notre existence. Soyez auprès des Français l'organe de notre reconnaissance.

Signé, EMELIE CLAUDINE CORNELLE.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen LECOINTE-PUYRAVEAU.

Séance du 22 germinal.

On adresse au conseil diverses réclamations contre des opérations d'assemblées primaires : il passe à l'ordre du jour. Il ordonne ensuite l'impression de deux projets de résolutions, l'un présenté par Zanziacomì, tendant à re-

Jeux de la déchéance encourus par eux certains créanciers de l'état ; l'autre , présenté par Perès , ayant pour objet de déterminer l'époque à laquelle les magistrats élus par le peuple entrèrent en fonction.

Le conseil reçoit un message du directoire exécutif ; il lui annonce que le ministre de la police vient de l'informer qu'on a commis un assassinat sur la personne de Sieyes , membre du conseil des cinq-cents , & que l'assassin est arrêté.

Villers a la parole : il n'est pas étonnant , dit-il , que les coups des royalistes se dirigent vers cet homme qui a donné des preuves si constantes de patriotisme , & qui , le premier dans l'assemblée constituante , a voté la réunion des trois ordres. C'étoit peu pour eux de l'avoir réduit au silence , de priver la république de ses lumières ; il leur portoit ombrage ; ils ont voulu l'assassiner , & il n'est pas le seul : on dit que dans la poche de l'assassin on a trouvé une liste de représentans qui devoient périr par ses mains ou celles de ses complices. Je demande que les commissions des inspecteurs soient chargées de prendre des mesures pour garantir la vie des députés. — Adopté.

Boissy propose qu'on demande de plus amples détails au directoire , & qu'on s'informe de l'état de Sieyes.

Le président. — Le bureau a prévenu vos vœux ; l'état de Sieyes est rassurant.

Treillard , au nom de la commission des inspecteurs , fait la même déclaration.

Hardy. — Appelé près de notre malheureux collègue , comme officier de santé , je puis vous donner des détails ; il a été frappé de deux balles ; l'une l'a atteint au côté , mais ne lui a fait qu'une contusion , les vêtements ayant amorti le coup ; l'autre l'a frappé près du poignet & est resté dans le bras ; nous l'avons retirée ; l'opération a été douloureuse ; Sieyes s'est trouvé mal plusieurs fois ; ce qui vous fera frémir , c'est que la balle étoit machée ; aussi craignons-nous que la blessure ne prenne un caractère grave ; il seroit impossible de déterminer encore si elle est ou non dangereuse.

Hardy ajoute qu'on vient d'arrêter , à Rouen , un coutelier de Paris qui portoit avec lui un grand nombre de poignards , sans doute destinés , dit l'orateur , à tuer les patriotes.

On lit une lettre du commissaire de police de la section de la Butte-des-Moulins qui annonce aussi & l'assassinat de Sieyes & l'arrestation de l'assassin.

On reprend la discussion sur le projet tendant à établir une inspection générale des contributions directes ; il est rejeté.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Présidence du citoyen DELMAS.

Séance du 22 germinal.

Le directoire , par un message , annonce au conseil qu'un assassinat a été commis sur la personne du représentant du peuple Sieyes. Le ministre de la justice est chargé de faire toutes les diligences possibles pour poursuivre le jugement des prévenus de cet assassinat.

Le conseil avoit entendu hier le rapport sur la résolution du 9 germinal , relative au droit d'entrée sur le tabac venant de l'étranger.

Aujourd'hui , après avoir entendu Personne contre & Régnier pour la résolution , il l'approuve à l'unanimité. La discussion s'établit sur la résolution relative aux loteries.

Rossée parle en faveur de la résolution. Selon lui , les loteries ont été instituées pour le soulagement des malheureux ; dans tous les tems , elles ont rendu de grands services à l'état. Considérées comme impôt , elles sont , sans contredit , le moins onéreux , puisqu'elles ne pesent que sur ceux qui le veulent bien.

La commission regarde les loteries comme un piège qu'on tend à la faiblesse ; mais Rossée répond à cela que le gouvernement ne dit pas au peuple : Nous vous offrons un moyen de fortune. Au contraire , il annonce l'établissement de la loterie comme un impôt indirect ; encore est-il vrai que la loterie n'est pas désavantageuse pour tout le monde.

Couly pense qu'il est nécessaire d'établir une loterie afin d'élever les recettes au niveau des dépenses , mais il trouve que celle qu'on propose ne produiroit que 12 millions. Il annonce qu'il a le projet d'une autre loterie qui feroit rentrer 18 millions. Il vote contre la résolution.

Le conseil ajourne la suite de la discussion à demain.

Bourse du 19 germinal.

Amsterdam 60 $\frac{1}{4}$, 61 $\frac{1}{4}$.	Lausanne . 1 $\frac{1}{2}$ 30 j. , 3 $\frac{1}{2}$ 3 m.
Idem courant 58 $\frac{1}{8}$.	Londres . 25 l. , 24 l. 12 s. $\frac{1}{2}$.
Hamb. 191 , 189 .	Inscrip. 9 l. 5 s. , 10 s.
Madrid 11 l. 7 s. $\frac{1}{2}$, 10 s.	Bon $\frac{1}{4}$. 9 l. 12 s. $\frac{1}{2}$, 16 s. , 15 s.
Madrid effective . . 13 l. 15 s.	Bon $\frac{1}{2}$ 38 l. perte.
Cadix 11 l. 5 s. , 7 s. $\frac{3}{4}$.	Mandat . . 31 s. , 31 $\frac{1}{2}$, 29 $\frac{1}{2}$.
Cadix effect 13 l. 12 s. $\frac{1}{2}$.	Or fin 102 l. 5 s.
Gènes 92 $\frac{1}{4}$, 91 $\frac{1}{4}$.	Ling. d'arg. 50 l. 10 s. , 12 s. $\frac{1}{2}$.
L'avourne 102 .	Piastre 5 l. 6 s. $\frac{1}{2}$.
Bâle 1 $\frac{1}{2}$ 30 j. , 3 $\frac{3}{8}$ 3 m.	Quadruple 79 l. 10 s. , 12 s. $\frac{1}{2}$.
Lyon au pair .	Ducat d'Hol. 11 l. 7 s.
Marseille au pair .	Souverain 33 l. 15 s. $\frac{1}{2}$.
Bordeaux au pair .	Guinée 25 l.

Esprit $\frac{3}{4}$, 465 livres. — Eau-de-vie 22 deg. , 370 liv. — Huile d'olive , 1 liv 9 s. — Café Martinique , 2 l. 3 s. — Idem Saint-Domingue , 2 liv. 1 s. — Sucre d'Ham-bourg , 2 liv. 14 s. — Sucre d'Orléans , 2 l. 7 s. — Savon de Marseille , 1 liv. 6 d. — Chandelle ; 13 s. — Sel , 7 liv. le $\frac{3}{4}$.

Rapport sur les Loteries , fait au conseil des anciens par J. Dusaulx.

Le citoyen Dusaulx , dans son ouvrage sur le Jeu , avoit déjà attaqué avec la plus grande force l'institution des Loteries ; immoralité dans son principe , & ruineuse pour les citoyens dans ses résultats. Ce rapport est un excellent résumé de cet ouvrage : l'auteur fait sentir combien il seroit indigne d'un gouvernement libre de jouer d'un coup sûr contre les citoyens , & de fonder un revenu sur le délire de la cupidité. Ce discours est écrit avec beaucoup d'énergie & de chaleur , avec ce ton d'honnête homme qui caractérise les productions du citoyen Dusaulx.